

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E,  
OU P A P I E R - N O U V E L L E S  
DE T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S.

Du LUNDI 8 Août 1791.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 20 juillet.

LES ennemis des réformes ecclésiastiques de Joseph II avoient cru que les circonstances présentes étoient favorables pour faire renaitre les prétentions du clergé. Ils se préparoient en conséquence à faire réimprimer & à distribuer avec profusion les brefs du pape sur la nouvelle constitution civile du clergé : mais le gouvernement, quelque envie qu'il ait de ménager la cour de Rome dans ce moment-ci, a craint qu'ils n'occasionnassent des troubles, ou du moins des discussions qu'il seroit difficile d'arrêter, & il en a défendu la distribution. Cette défense sert mieux la cause du clergé que la plus grande liberté de plaider en faveur de ses droits prétendus. On ne peut douter qu'en Allemagne les brefs du pape, loin de faire des profélytes, auroient révolté par la hardiesse des principes & le ridicule des prétentions, & auroient convaincu qu'on ne doit pas espérer de voir la puissance ecclésiastique rentrer d'elle-même dans ses limites.

« Les brefs du pape, dit une feuille allemande très-répan- due, sont des monumens dignes de la barbarie du treizieme siecle. On y renouvelle toutes les prétentions ultramontaines : on y soutient le système anti-social, qui ne tend à rien moins qu'à établir dans l'état un nouvel état, dont le pape seroit le chef suprême. On veut que les représentans des nations cedent toujours aux représentans de la Divinité, & que des hommes tout divins ne soient pas soumis à des loix humaines. Comment souffre-t-on qu'on parle encore des deux puissances ? J. C. n'a jamais employé ce mot ; il ne se trouve dans aucun pere de l'église ; il a toujours été inconnu à l'église grecque. Il n'y a qu'une puissance, celle du souverain. L'église conseille, exhorte, dirige : le souverain commande.

» Digne successeur des Grégoire & des Boniface, Pie VI travestit en crime d'hérésie le serment civique, la circonscription des diocèses, l'élection populaire des pasteurs, la vente des biens ecclésiastiques & la suppression des moines. Mais est-ce là altérer les dogmes de l'évangile ? N'est-ce pas plutôt rétablir la discipline consacrée par les premiers siècles du christianisme ? Le saint-pere ne se contente pas de la primauté, qui appartient de droit divin au saint-siege : il veut dégrader les évêques de la condition de successeurs des apôtres, à celle de mandataires de l'évêque de Rome ; & il réclame, non comme des concessions, mais comme des droits, leur confirmation & leur serment au saint-siege. Ces étranges principes sont étayés d'autorités presque unanimement tirées des papes. Mais l'église universelle n'a jamais regardé les décisions des papes comme des regles infailibles de foi, quoique Bellarmin & tous les théologiens de la cour romaine disent : *Non est de fide propter solos Gallos* ».

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 3 août.

On a arrêté hier plusieurs particuliers qui enrôloient, & cherchoient à séduire quelques soldats pour une prétendue ar-

mée de Henri van der Noot. Les prêtres ici, comme ailleurs, sont l'ame de toutes ces intrigues.

Il paroît décidé que les cinq conseillers du conseil de Brabant, intrus l'année dernière dans ce corps, & déclarés illégaux par le gouvernement, sont hautement repoussés par une décision formelle du gouvernement. On s'attend à de nouvelles protestations des états, qui ne manqueront pas de saisir cette démarche ferme pour fomenter de nouveaux troubles, & exciter de nouvelles chicanes ; mais on se flatte que S. M., lassée de leurs ennuyeuses réclamations, leur ordonnera fermement le silence & la paix.

Le *Moniteur* vient d'être supprimé. On annonce le même sort pour tous les papiers françois qui parlent des délibérations de l'assemblée ; & la *Gazette Universelle*, quoiqu'elle ait toujours combattu toute espece de fanatisme, ne sera pas, dit-on, plus épargnée qu'une autre.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 2 août.

Bientôt nos fortifications seront dans un état à braver les armées les plus nombreuses ; bientôt les rives du Rhin présenteront une mort certaine à ceux qui oseroient tenter de les approcher dans des vues hostiles. Comment tout cela a pu s'effectuer, c'est une chose qui ne peut être sentie que de ceux qui connoissent la liberté, & qui savent l'apprécier.

Au premier avis qu'une attaque seroit possible, nos chefs prirent les mesures les plus sages, les plus efficaces pour déjouer les complots des méchans, & rassurer les citoyens. Ceux-ci s'offrirent avec empressement à un travail régulier aux fortifications, comme de simples journaliers. Le beau sexe, dont les actions influent toujours puissamment sur les nôtres, donna dans cette occasion un exemple qui nous rappelle les beaux jours de la Grece & de Rome. La digne compagne de notre maire, que le civisme & les grâces suivent par-tout, à l'imitation de son respectable époux, qui ne prêche pas pharisaïquement la vertu, parut à la tête des citoyennes. Les étrangers, qui se trouvoient en cette ville, prirent une part très-active aux travaux, & chacun craignoit d'être le dernier.

Le pere de famille va-t-il travailler aux remparts, toute sa famille veut l'accompagner : ceux qui sont obligés de rester, ne sont consolés que par l'espoir d'y aller à leur tour. Cet esprit anime presque tout notre département.

De Paris, le 8 août.

D'après un arrêté de la municipalité, que nous ferons connoître, dimanche 7 du mois, à huit heures du matin, le drapeau rouge, suspendu à une des fenêtres de l'hôtel de la commune, a été retiré, & à sa place on a mis le drapeau blanc.

Une aventuriere à qui ses propres défenseurs ne connoissent d'autre ressource que l'intrigue & des correspondances plus que suspectes, veut que nous soyons soudoyés par M. Guignard de Saint-Priest. Cette accusation n'a pas manqué d'être accueillie par tous les journaux aristocratiques & démagogiques,



& même par MM. Brissot & Carra, à qui nous pouvons prouver qu'ils en connoissoient toute la fausseté. Cette attaque n'a servi qu'à nous fournir l'occasion de faire connoître au public les longs & importants services que nous avons rendus à la patrie & à la liberté. Alors on a changé de batterie : le journal aristocratique de la cour & de la ville veut que ce soit au comité diplomatique que nous soyons vendus ; le *courier des 83 départemens* insinue que c'est au comité de constitution & de rébellion ; M. Desmoulins, à M. la Fayette ; & M. Brissot, au ministère entier, pour lequel il nous trouve un tendre penchant. C'est ainsi que ces accusations se détruisent l'une par l'autre, & que la vérité surpasse.

Il y a évidemment trois partis bien prononcés sur la révolution. Les aristocrates voudroient rétablir l'ancien régime, ou du moins la prépondérance royale. Les républicains veulent rayer de la charte constitutionnelle toute la partie qui concerne la royauté. Les vrais patriotes, quoiqu'ils reconnoissent plusieurs défauts dans cette constitution, soutiennent qu'il faut la respecter, puisqu'on l'a jurée, & ils prêchent le respect pour la loi nationale, & pour les pouvoirs émanés d'elle ou du choix populaire. Voilà évidemment le parti, le seul parti auquel on peut prouver que nous sommes vendus. Nous aimons la liberté autant que les républicains ; mais nous différons avec eux sur les principes qui peuvent l'affermir en France. Voilà notre crime : voilà ce qui a soulevé contre nous les factions les plus opposées : cette coalition ne peut que nous honorer : & fût-elle plus puissante, elle ne nous fera jamais changer de système.

A l'époque où nous touchons, nous ne pouvons nous dissimuler que les deux partis que nous combattons ont sur nous un avantage décidé. Nous ne savons point si le roi acceptera la charte constitutionnelle ; & nous sentons combien son refus peut donner de l'avantage à l'une ou à l'autre des deux factions anti-constitutionnelles. Nous pourrions même nommer tel chef de la faction républicaine qui, laissant échapper son secret, n'a pu cacher combien elle espéroit tirer avantage du refus du roi. Nous le sentons comme lui ; mais l'indépendance dont nous faisons profession ; mais la religion du serment ; mais le respect pour la loi ; mais l'amour de la patrie, voilà pour nous des guides plus sacrés que les considérations particulières. Nous prévoyons tous les malheurs qui affligeroient la France, si, dans la crise présente, la constitution ne triomphoit pas, & nous ne cessons de nous déclarer pour elle. Tels sont les principes qui nous ont engagés à publier la pièce suivante, tirée de l'*Ami des Patriotes*.

*Réponse à la lettre de M. Pétion à ses commettans.*

J'ai lu, monsieur, la lettre que vous avez adressée à vos commettans, insérée dans la *Chronique* du 25 de ce mois. On y voit les sentimens d'une ame honnête ; mais craignez, monsieur, que ces sentimens même ne vous égarent. Le fanatisme de la liberté, par cela même qu'il prend sa source dans une conscience pure, peut être aussi dangereux que le fanatisme religieux. Tout fanatisme devient intolérant & persécuteur, & nous conduit bientôt à regarder comme criminel ceux qui ne voient pas des mêmes yeux que nous ; mais, hélas ! est-ce à un être aussi borné que l'homme, destiné par sa nature à marcher d'erreur en erreur, à vouloir juger & condamner ses semblables, sur des opinions aussi systématiques & aussi diverses que les opinions politiques ?

Les plus grands génies n'ont pu s'accorder sur la meilleure forme de gouvernement, & vous voulez, monsieur, que tout soit perdu si l'on n'adopte vos idées sur notre constitution ; que dis-je ? si l'on n'adopte pas celle du peuple assemblée dans les rues & dans les places publiques, attendu, dites-vous, que le peuple se trompe rarement. Certes, ce n'étoit pas la peine de se convoquer & de se former en assemblée nationale, si ce font en définitif les groupes du Palais-Royal & du Champ-de-Mars qui doivent faire les loix, & nous apprendre s'il vaut mieux avoir un roi ou n'en point avoir. Jusques-ici l'on croyoit qu'il falloit quelque étude, quelque instruction pour être législateur ; qu'un cordonnier ou qu'un maçon rempliroit très-mal cette place, par la raison qu'un législateur seroit mauvais cordonnier, & mauvais maçon, & que l'on ne fait que ce que l'on a appris. Ce bon peuple le croyoit lui-même ; mais des gens plus habiles

que lui, & qui sans doute avoient bien leurs vues, lui ont appris la toute-science. La raison du plus fort est toujours la meilleure, étoit la raison des despotes ; de nos jours on n'a pas changé de logique, on n'a que changé de forme ; la liberté est le mot de ralliement que l'on a mis dans la bouche du peuple, sans donner aucune définition de ce terme ; c'étoient ceux de paix & de bon ordre qu'il falloit lui apprendre, & lui répéter que sans cela il n'y a point de liberté ; que c'est la paix & le bon ordre qui nous feront redouter des tyrans, & respecter de nos ennemis ; c'est autour de cet étendard que nous devons nous rallier : la patrie est aux abois par les divisions & par les troubles ; qu'ils durent encore, & nous retombons dans les chaînes du despotisme. Ce n'est pas le moment de se disputer, de s'injurier pour un mieux peut-être idéal ; n'aspirez pas, monsieur, à une constitution parfaite, ce seroit le moyen de n'en point avoir. Tous les vrais patriotes doivent céder tout ce qui ne pourroit s'obtenir que par des troubles prolongés, tout ce qui ne doit pas nous faire craindre de voir notre liberté rétrograder. D'aitez nombreux sacrifices ont été commandés ; cherchons plutôt à jeter du baume dans les plaies ulcérées de nos freres, car ils le font encore, malgré leurs écarts, d'us trop souvent à de faux principes & à d'anciens préjugés, que le tems seul pourra vaincre. Laissons, monsieur, à ce tems & à la nature à faire quelque chose, & croyons que leur ouvrage vaudra bien celui des hommes. Vingt ou vingt-cinq années sont tout pour un individu, mais ils ne font rien pour une nation qui ne meurt pas. Laissons se former la génération prochaine, & préparons-lui les voies par une bonne éducation ; c'est là ce qui nous manque, & c'est ce dont on a le moins parlé. La liberté, dit Rouleau, n'est pas une nourriture d'une digestion facile, il faut y former les ames, & les y former jeunes ; la liberté ne peut fructifier chez une nation vieillie & corrompue, si l'on ne commence par réformer ses mœurs. On ne sauroit trop le répéter, c'est l'instruction qu'il faut répandre ; mais cette instruction, pour pousser des germes heureux, demande du tems, & n'est pas l'affaire d'une législature ni de deux. Les hommes faits ont pris leurs plis & leurs vices, & vous ne les réformerez point ; on peut exalter les têtes, mais l'exaltation n'est pas la sagesse.

Par toutes ces considérations, de bons esprits ont pensé qu'il étoit tems de mettre des bornes à une révolution qui n'a peut-être que trop duré. Ils ont vu l'abîme où la France étoit prête à se plonger, & de ce que, sur les bords du précipice, ils s'accrochent où ils peuvent, vous les accusez d'une coalition coupable ; & cependant où en sommes-nous, si nous allons plus avant ? Le sang du peuple a coulé au Champ-de-Mars ; mais il n'eût pas été répandu, la loi martiale n'eût pas été invoquée, sans les écrits, sans les motions, sans les placards incendiaires qui ont exalté les têtes & porté le trouble dans de foibles cerveaux ; & ce sont des législateurs qui voudroient prolonger ces désordres, sous prétexte de maintenir la liberté ! O sainte liberté ! comme l'on te méconnoît ! comme l'on te défigure ! Ils t'ont confondu avec la hideuse licence ! Les malheurs pronostiqués sont sur nous ; il n'y a de subordination nulle part ; les groupes veulent commander aux clubs, les clubs aux municipalités, les municipalités aux départemens : des scélérats échappent au glaive de la loi, l'innocent languit dans la souffrance ; nous sommes environnés d'ennemis au-dehors & au-dedans, & vous vous plaignez de ce que l'on veut faire cesser cet ordre de choses, en substituant enfin l'esprit constitutionnel à l'esprit révolutionnaire. Croyez que ce sont les vrais amis de la liberté qui se coalisent ; que s'il y a parmi eux quelques transfuges, ils ne sont pas à redouter. Croyez que la nation veut la tranquillité, qu'elle en a besoin ; qu'elle voit que si la constitution n'est pas parfaite, avec ses bases du moins, le retour du despotisme est impossible, & que le tems & l'accroissement des lumières & de l'instruction dans toutes les classes de la société, feront le reste sans secousse.

Et où donc voyez-vous, monsieur, cette coalition mal intentionnée ? A qui ferez-vous croire, lorsque sur sept cents députés, vulgairement nommés le côté gauche, huit ou dix seulement ont voté contre l'avis des sept comités : à qui ferez-vous croire que les 690 autres, qui avoient jusqu'ici bien mérité de la patrie, l'aient tout-à-coup lâchement trahie, & se soient vendus, comme on le dit, à la liste civile ? Quand cette majorité corrompue existeroit ; quand toute l'assemblée même, à l'unanimité, voudroit faire le mal, je dis qu'il lui est aujourd'hui impossible de le faire. Cinq cents mille ames bien pensantes & bien intentionnées, veillent, dans tous les coins de la France, aux intérêts de la chose publique ; elles ne sont peut-être ni dans les groupes ni dans les clubs ; mais c'est elles qui ont préparé la révolution ; c'est elles qui forment cette opinion saine & droite que l'esprit de parti & d'intrigue peut bien dévier un moment, mais qui finira toujours par se manifester d'une manière impoissante, lorsque le vœu national sera consulté sans cabale & sans trouble. Cessez donc, monsieur, de vous alarmer sur le salut de la chose publique, & croyez que ce sont les alarmes & les défiances que l'on répand, qui font seules notre mal.

Nous avons été les premiers à annoncer l'expédition d'un bref du pape pour féliciter Louis XVI sur sa prétendue éva-

son. Nos  
égard ;  
& montre  
nous do  
semblé  
puisque  
voici la t  
« A t  
chrétien  
» Le  
rions av  
lieu des l  
avec tou  
Parisiens  
exprimer  
pandue e  
cette jou  
partagée  
dres. To  
font en  
échappé  
bliques  
se félicite  
sentimen  
nos très  
Adélaïde  
vénérabl  
versel d  
tion de  
consolati  
cile de  
jours ét  
& comb  
golfes &  
» Cet  
je vois c  
attaché  
lultres p  
exil une  
vertus.  
» Ma  
de cette  
poir, &  
» Oa  
voir en  
cœur en  
noble es  
» Au  
telles ad  
miséric  
de succé  
de félici  
cœur est  
Barthel  
du saint  
PACCA,  
» Lo  
remplir  
nous vo  
& d'avo  
mêmes.  
aussi pr  
votre ch  
Dauphin  
fection c  
que de  
lui dem



tion. Nos correspondans ne nous avoient point trompés à cet égard ; & cet acte si curieux paroît enfin : sa publication montre combien on peut compter sur les informations que nous donnons de l'étranger. M. Roederer, membre de l'Assemblée nationale, a cependant été plus heureux que nous, puisqu'il est à lui que nous devons la publication du bref. En voici la traduction littérale.

« A notre très-cher fils en J. C. Louis, roi de France très-chrétien, le pape Pie VI.

» Le voilà donc arrivé ce moment après lequel nous soupinions avec tant d'ardeur ! Nous apprenons que V. M., au milieu des hasards, des alarmes & des dangers, vient d'échapper, avec toute sa famille royale, à la rage barbare & féroce des Parisiens, & qu'elle est enfin en sûreté. La parole ne peut exprimer, très-cher fils en J. C., la vive consolation qu'à répandue dans mon cœur paternel cette heureuse nouvelle, & cette jouissance ne m'est pas particulière. Rome entière l'a partagée ; elle a été ressentie par les citoyens de tous les ordres. Tous, depuis le rang le plus élevé jusqu'au plus abject, sont enchantés de vous voir, par la protection de Dieu, échappé aux plus grands dangers. Nos rues, nos places publiques retentissent des cris d'allégresse du peuple romain, qui se félicite de votre évafion. Et ne croyez pas que j'exagère ces sentimens : nous avons pour témoins de cette joie universelle nos très-cheres filles en Dieu, les princesses royales Marie-Adélaïde & Victoire-Marie, vos respectables tantes, & notre vénérable frere le cardinal de Bernis, qui, dans cet élan universel des cœurs, n'ont pu retenir leurs larmes. Ma prétention de l'emporter sur tous les autres dans le sentiment de consolation que j'éprouve, est une vérité dont il vous sera facile de vous convaincre, vous qui savez si bien quel a toujours été pour vous mon amour & mon zèle à vous obliger, & combien, sur-tout dans ces derniers tems de douleur, d'angoisses & de calamité, mon cœur a partagé vos malheurs.

» Cette nouvelle est pour moi d'autant plus consolante, que je vois clairement dans votre départ la preuve de votre constant attachement à la religion, à l'église & à presque tous ces illustres prélats de France, qui, dispersés, montrent dans leur exil une confiance inébranlable dans la foi & dans toutes les vertus.

» Mais que dirai-je de ce nombre infini de gens de bien, de cette noblesse émigrante, qui fonde sur vous tout son espoir, & qui se dévoue entièrement pour vous ?

» Oui, tous les sentimens de joie qu'ils ressentent de vous voir enfin en liberté, d'avoir enfin recouvré leur roi, mon cœur en est rempli & enivré. Leurs vœux pour vous, leur noble espoir *refluent jusques sur nous*.

» Aussi me suis-je empressé de rendre d'innombrables, d'immortelles actions de grâces au Dieu tout bon, tout-puissant, à la miséricorde duquel nous devons rapporter ce commencement de succès ; & je m'empresse de vous témoigner par cette lettre de félicitation les sentimens de joie & d'attachement dont mon cœur est plein. Elle vous sera remise par notre vénérable frere Barthelemy, archevêque de Damiette, notre nonce ordinaire du saint-siège apostolique *sur les bords du Rhin* ( Monfignor PACCA, nonce à Cologne ).

» Lorsqu'il aura l'honneur de vous la présenter, & de remplir auprès de V. M. les fonctions dont nous l'avons chargé, nous vous supplions de le recevoir avec votre royale bonté, & d'avoir en lui toute la confiance que vous auriez en nous-mêmes. Le rôle que je remplis ici près de vous, je le remplis aussi près de notre chere fille en Dieu, la reine Antoinette, votre chere épouse, près de notre très-cher fils en Dieu, Louis Dauphin, & toute la famille royale, avec tout le zèle & l'affection dont je suis capable. Que de vœux, que de prières, que de larmes nous offrons pour vous au Tout-puissant ! Nous lui demandons pour vous un prompt, paisible & triomphant

retour dans votre royaume : nous lui demandons de vous rendre votre ancienne autorité, de réformer les loix, & de vous rétablir dans tous vos droits. Que la religion vous y ramène avec le brillant cortège des évêques remontant sur leurs sieges ! Qu'elle regne avec vous sur les peuples dont elle aura réprimé l'orgueil & la licence, & dont elle aura plié les cœurs enfin dociles au joug des mœurs, de la piété, de tous les devoirs ! Tels sont les vœux que nous ne cessons d'adresser pour vous au ciel. Tel est l'unique objet de nos pensées, de nos desirs, des soins qui nous occupent. C'est dans cet esprit, très-cher fils, que, du fond de notre cœur, nous vous donnons, à vous, à votre auguste épouse, à toute la famille royale, notre bénédiction apostolique. Puisse-t-elle être pour vous le présage & l'avant-cureur des bénédictions divines, & des succès qui doivent accompagner & couronner vos nobles desseins & vos grandes entreprises !

» Donnée à Rome, le 6 juillet 1791, l'an 17<sup>e</sup>. de notre pontificat ».

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. de Beauharnais).

Du samedi 6 août. Séance du soir.

Parmi les adresses qui ont été lues dans cette séance, nous avons remarqué celle du département de l'Aisne, qui se plaint vivement des manœuvres des ci-devant nobles, des prêtres, des chanoines & des fanatiques de toutes les couleurs. Les administrateurs demandent à être autorisés à prendre les mêmes mesures qu'ont déjà prises les administrateurs du Bas-Rhin. Cette adresse alloit être renvoyée au comité ecclésiastique, lorsqu'il a été observé que ce comité ne pouvoit plus se charger de cette affaire.

M. Reubell est venu ensuite, qui a cité le champ du coq, après avoir annoncé d'abord qu'il ne l'avoit pas lu. L'assemblée un peu étonnée de voir un de ses membres puiser dans une affiche les motifs qui devoient la déterminer, a passé à l'ordre du jour ; & l'adresse a été renvoyée aux comités ecclésiastique, de constitution & de jurisprudence criminelle.

M. Merlin a paru ensuite à la tribune, où il a fait lecture d'une lettre des officiers du Reinach suisse. Les officiers suisses prient M. Merlin de vouloir bien excuser leur régiment, dont les dispositions n'étoient point dangereuses, comme l'avoit dit l'honorable membre, d'après les récits mensongers du *Moniteur*.

La lettre des officiers est accompagnée d'un certificat de la municipalité de Maubeuge. Cependant M. Merlin a observé à l'assemblée que les régimens suisses étoient travaillés d'une étrange manière, & principalement par les ordres de M. d'Affry, qui agissoit d'après la diète helvétique. M. Merlin a demandé que les capitulations des troupes suisses fussent renouvelées avec la république. M. Reubell a pensé qu'il falloit attendre que le pouvoir exécutif fût rétabli dans toutes ses fonctions : il observoit que notre ambassadeur à Soleure n'étoit pas un chaud patriote ; qu'on venoit de faire avancer des troupes vers le pays de Vaud, afin de punir, disoit-on, ceux qui avoient célébré l'anniversaire de la révolution française. D'après les observations de M. Reubell, la motion de M. Merlin a été ajournée. Une adresse du département du Var contient des plaintes sur la conduite des commissaires envoyés dans le Comtat : ils ont disposé des gardes nationales & des troupes de ligne les plus nécessaires à la tranquillité du département. La séance a fini par un rapport sur la dénonciation faite contre les chasseurs de Hainaut & la municipalité de Brie-Comte-Robert. M. Muguet de Nantoue a fait un très-long rapport, dans lequel il a développé la cause des troubles qui ont agité cette ville. Il résulte des faits qu'il a rapportés, que les di-



vifions de Brie-Comte-Robert ont, comme toutes les guerres qui ont divisé la terre, un prétexte très-frivole; & les hiftoriens, qui aiment à faire naître les plus grands événemens des plus petites caufes, apprendront dans la fuite avec intérêt, que la ville de Brie-Comte-Robert a été long-tems en proie aux convulfions de l'anarchie. parce qu'une compagnie de la garde nationale, deftinée à accompagner les proceffions, avoit mis fur fon drapeau : *Vaincre ou mourir*; ce qui fignifioit incontestablement *vaincre les patriotes ou mourir*. Comme Jehova fignifie Dieu, on fera un peu moins furpris de cette interprétation, lorsqu'on examinera les difputes des théologiens; on fera moins étonné des maux qu'elle a caufés, en lifant l'hiftoire des guerres religieufes, où des millions d'hommes fe font égorgés pour des abfurdités auffi palpables.

M. Muguet de Nantoue a propofé à l'afsemblée d'approuver la conduite du directoire du département de Seine & Marne & de la municipalité de Brie-Comte-Robert, qui ont appellé la vengeance des loix fur la tête des coupables.

M. Robefpierre qui avoit fait une dénonciation calomnieufe, puisqu'il avoit dénoncé un crime qui n'exiftoit pas, a avoué à l'afsemblée qu'il n'avoit été que l'interprete de quelques habitans de Brie-Comte-Robert, qui lui avoient fait croire que la liberté étoit en danger; il a examiné enfuite le fond de la queftion, & il a foutenu que puisque cette affaire étoit pendante pardevant les tribunaux, l'afsemblée ne pouvoit pas prendre fur elle d'approuver la conduite de la municipalité & du directoire; ce qui a cependant été décrété à l'unanimité.

*Séance du dimanche 7 août.*

Après une difcuffion fur le procès-verbal, M. d'André a pris la parole pour annoncer à l'afsemblée qu'il avoit fait part au miniftre des contributions, des inquiétudes du public fur les difficultés d'échanger les assignats contre la monnoie de cuivre. M. de Tarbé lui a répondu qu'il avoit déjà pris tous les moyens pour venir au fecours du peuple; aujourd'hui on pourra changer les assignats dans fix fections, & demain un bureau fera ouvert dans les 48 fections de la capitale. Mardi, les pieces de 15 fous feront mifes en émiifion, & enfin mercredi on mettra en circulation la monnoie faite avec le métal des cloches. En même tems M. Anfon a annoncé à l'afsemblée que le département de Paris avoit travaillé avec beaucoup d'activité aux impositions. Les rôles de Paris feront en recouvrement, pour 1791, le 10 feptembre; les rôles de la contribution mobilière feront auffi en recouvrement à la même époque; l'arriéré fe perçoit de la maniere la plus active. A la fuite de ces heureufes nouvelles, on a fait lecture à l'afsemblée d'une lettre de la municipalité de Paris, qui prévient l'afsemblée que la tranquillité publique n'eft plus menacée, & que le drapeau blanc de la paix a fuccédé, à l'hôtel-de-ville, au drapeau rouge, fignal de la loi martiale.

Une lettre du miniftre de la guerre a rendu compte du paffage des troupes à cheval en-deçà de 30 mille toifes du féjour du corps légiflatif. Le paffage des troupes défignées par le miniftre a été autorisé par un décret de l'afsemblée. M. de Tracy a annoncé enfuite que le 78<sup>e</sup> régiment dont il eft coloel, étoit en marche pour fe rendre vers les frontieres, lorsqu'un complot a éclaté pour l'emmenner tout entier dans les pays étrangers: heureufement cet horrible complot a

échoué, & encore une fois les deffeins perfides de nos ennemis tourneront à notre avantage, puisqu'ils nous feront ouvrir les yeux fur les dangers qui nous affigent.

C'eft une motion fage que celle qui tend à faire réunir dans le fein de l'afsemblée les lumieres de ceux qui font employés par la conftitution, au moment où on va prononcer d'une maniere invariable fur la charte conftitutionnelle. Il n'eft pas inutile, par exemple, de confulter les miniftres fur l'organisation du pouvoir exécutif, & fur les différentes branches de l'adminiftration. C'eft ainfi que le mécanicien applique l'oreille à la montre qu'il vient d'achever, pour s'affurer de la juftice combinaison des rouages & des mouvemens. M. Babet a propofé à l'afsemblée nationale de décréter « que les miniftres » fuflent tenus de rendre compte de tous les obftacles qui » pourroient nuire à l'exécution des loix, foit qu'ils naiffent » de l'organisation des corps adminiftratifs, foit qu'ils viennent de l'influence des comités ou de toute autre caufe, » s'ils négligent ou refusent de s'acquitter de ce devoir qui » leur eft impofé par la patrie ». M. Baber a demandé qu'ils fuflent responsables de leur inactivité, comme d'une inactivité criminelle. Cette propofition a été accueillie par l'afsemblée; mais fur les obfervations de M. Chabroud & de quelques autres membres, elle a été renvoyée au comité de conftitution.

L'ordre du jour appelloit le rapport fur le décret contre M. de Condé; mais comme M. Fréreau a obfervé que le comité n'a pu achever fon travail à ce fujet, M. Chabroud eft monté à la tribune, où il a lu un projet de décret fur les peines & délits militaires. Le projet n'a pas été accueilli, & il a été renvoyé au comité militaire. La difcuffion a recommencé fur les loix rurales.

On a renvoyé au comité des finances une demande de la fomme de 100 mille livres pour les premiers frais que nécessite l'opération de l'académie des sciences pour l'uniformité des poids & mefures. Cette opération coûtera 300 mille liv.

#### S P E C T A C L E S.

*Académie de Musique.* Mardi Colinette à la Cour.

*Théâtre de la Nation.* Auj. le Méchant; fuiv. de la Comteffe d'Efcarbagnas.

*Théâtre Italien.* Auj. Lodoïska ou les Tartares; préc. du Convalefcant de qualité.

*Théâtre François & Opera Buffa, rue Faydeau.* Aujourd. il Re Teodoro, Op. It., dans lequel M. Morelli remplira le rôle de Taddeo.

*Théâtre François, rue de Richelieu.* Auj. l'Intrigue épifodique; préc. du Dédit.

*Théâtre de Mlle Montanfer.* Auj. la premiere représentation de Beverley, tragédie bourgeoife, dans laquelle M. Grammont remplira le rôle de Beverley, fuivie de l'Art d'aimer au Village, opéra en un acte.

*Ambigu - Comique.* Aujourd. la Pompe funebre de Crifpin; fuivie de la 8<sup>e</sup>. repréf. des Suppléans, & terminée par la Bafeule.

*Théâtre François, Com. & Lyr.* Auj. Nicodème dans la Lune, ou la Révolution pacifique, opéra-folie en 3 actes, pu Coufin Jacques.

*Théâtre de Moliere, rue Saint-Martin.* Aujourd. la 1<sup>ere</sup>. rep. du Tambour nocturne ou le Mari Devin; fuiv. de la 1<sup>ere</sup>. rep. de Menzokof.

Le Bureau de la Gazette Univerfelle eft à Paris, Cloître Saint-Honoré, où doivent être adreffés les fouscriptions. Lettres & Avis relatifs à cette Feuille. Le prix en de 30 liv. par an, 18 liv. pour fix mois, &c. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.